



## Commission des finances

Distr. limitée  
18 juin 2007  
Français  
Original : anglais

**Treizième session**  
Kingston (Jamaïque)  
9-20 juillet 2007

### Nouveaux membres pour 2007

#### Note du Secrétaire général

- Depuis la douzième session de l'Assemblée, six nouveaux États sont devenus parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et, partant, membres de l'Autorité : le Bélarus, le Lesotho, le Maroc, le Monténégro, Nioué et la République de Moldova.
- Les contributions initiales que les États en question doivent verser au budget d'administration ont été calculées au prorata le cas échéant, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.
- Le Secrétaire général invite la Commission des finances à prendre en considération les montants indiqués dans le tableau lorsqu'elle fera une recommandation au Conseil et à l'Assemblée au sujet des quotes-parts initiales de ces nouveaux États membres.

Nouveaux États membres	Date d'admission	Barème de quotes-parts des Nations Unies (pourcentage)		Barème ajusté par l'Autorité (pourcentage)		Contributions (en dollars des États-Unis)	
		2006	2007	2006	2007	2006	2007
Bélarus	01/10/06	0,018	0,020	0,025	0,028	253	1 574
Lesotho	01/07/07		0,001		0,010		280
Maroc	01/07/07		0,042		0,059		1 653
Monténégro	24/11/06	0,001	0,001	0,010	0,010	41	559
Nioué	12/11/06			0,010	0,010	55	559
République de Moldova	06/02/07		0,001		0,010		503
<b>Total</b>						<b>349</b>	<b>5 128</b>

- Conformément au Règlement financier de l'Autorité (art. 7), les contributions de ces six pays sont considérées comme recettes accessoires.

